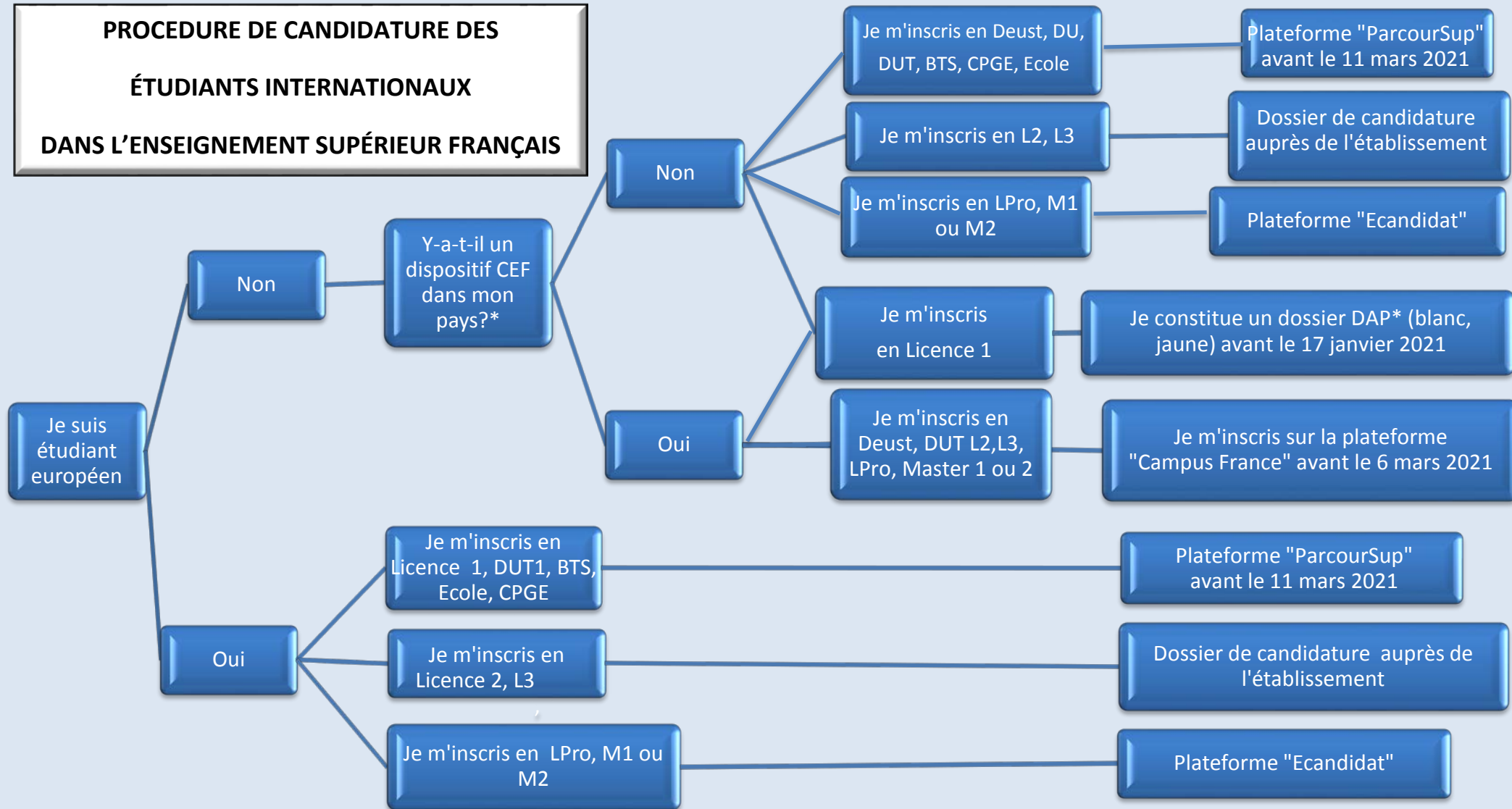


**PROCEDURE DE CANDIDATURE DES
ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS**



***Dossier blanc** : étudiant étranger sans procédure CEF en L1 – **Dossier Jaune** : inscription à l'école d'Architecture –
Dossier vert : Inscription en L1 pour étudiant résident en France de nationalité étrangère
 Inscriptions en filières sélectives : 1^{ère} année de Bts, CPGE, DU, DEUST : candidature via ParcourSup (sans dispositif CEF).